

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 AVRIL 2018 - 20 H 15

Date de la convocation : 29 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de l'affichage : 29 mars 2018

Nombre de Conseillers présents : 14

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeannine, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme AUGUSTE Claire, Mme GONNIER Marie-Ange M. ROUEIL Loïc.

Étaient absents excusés : M. CHEREL Grégory

Secrétaire de séance : Mme HARDOUX-MAGE Lucie

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 12 mars dernier.

Monsieur ROUEIL Loïc informe de nouveau qu'il n'a pas validé le procès-verbal du 5 février dernier.

Ce procès-verbal est adopté. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1- Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 4 avril 2018.

A - Vote des taux d'imposition 2018

La Commission Finances propose d'augmenter les taux pour 2018.

Compte tenu de la dissolution du SIVU Anim'jeunesse depuis le 31 décembre 2017 et de l'intégration du service jeunesse au sein de la commune de Chemazé, il a été décidé d'augmenter les taux d'un point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 12 voix pour, 1 abstention et 1 contre

Les taux d'imposition 2018 sont les suivants:

- Taxe d'habitation : 20.31 %
- Taxe foncière (bâti) : 28.16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.27 %.

Remarques :

Monsieur ROUEIL Loïc et Madame GONNIER Marie-Ange regrettent de n'avoir pas été avertis avant la séance du conseil municipal de l'augmentation de 1 point.

Monsieur ROUEIL Loïc n'est pas d'accord avec l'augmentation des taux car il pense qu'on devrait fonctionner avec ce que l'on perçoit de l'état. Il ne souhaite pas décider ce jour car il n'a pas assez d'information pour en débattre. Il considère que la commune perd de plus en plus de compétences (eau, assainissement...) donc il n'a pas lieu d'augmenter les taux.

B - Vote des budgets primitifs 2018**a - Budget commune**

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif communal 2018 :

Section de fonctionnement : 1.183.558.10 €**a) Dépenses par chapitre**

011	Charges à caractère général	341.322.00 €
012	Charges de personnel	461.860.00 €
65	Charges de gestion courante	176.878.60 €
66	Charges financières	40.000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
022	Dépenses imprévues	20 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	71.797.50 €
014	Atténuation de charges	68 000.00 €
042	Transfert entre section	3 200.00 €

b) Recettes par chapitre

002	Excédent fonctionnement	56.873.10 €
013	Atténuation de charges	26.200.00 €
70	Produits des services	120.950.00 €
73	Impôts et taxes	606.801.00 €
74	Dotations et participations	291.134.00 €
75	Autres produits de gestion courante	81.000.00 €
77	Produits exceptionnels	600.00 €

Section d'investissement : 1 042.978.53 €**a) Dépenses**

16	Emprunts et dettes (capital)	105.000.00 €
020	Dépenses imprévues	10.000,00 €
001	Résultat reporté	161.978.53 €
23	Opérations d'équipement (détail ci-dessous)	766.000.00 €
- 66	Acquisition matériel	38.000.00 €
- 110	Travaux église Molières	9.500.00 €
- 121	Travaux voirie	60.000.00 €
- 126	Eglise de Bourg-Philippe	10.000.00 €
- 135	Complexe Léo Lelée	4.500.00 €
- 143	Travaux bâtiments communaux	2.000,00 €
- 146	Aménagement du bourg	75.000.00 €
- 150	Aménagement ancienne pharmacie	10.000.00 €
- 151	Terrain multisports	40 000.00 €
- 152	Construction 4 pavillons Grand Pré	507 000.00 €
- 154	Amenagement bat cercle de l'union	10.000.00 €

b) Recettes

- 10222	FCTVA	40.000.00 €
- 10226	Taxe d'aménagement	3.000,00 €
- 1068	Excedent fonctionnement	161.978.53 €
- 021	Virement de la section de fonctionnement	71.797.50 €
- 110	Eglise Molières	6.100.00
- 111	Terrain foot	4.450.00 €
- 153	Le Credo	8.000.00
- 1641	Emprunt – construction maison 4 pav Grd Pré	500 000.00 €
- 1641	Emprunt	244.452.50 €
- 040	Transfert entre section	3 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour à l'unanimité (13 voix 1 voix contre), le budget primitif 2018 de la commune, tel qu'il est présenté par Monsieur GUINHUT par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

b - Budget du lotissement du Grand Pré

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2018 du lotissement du Grand Pré :

Section de fonctionnement : 135.949.00 €

a) Dépenses

011	Charges à caractère général	17.000.00 €
66	Charges financières	2.000.00 €
65	Charges diverses de gestion	10,00 €
042	Opérations d'ordre	114.929.00 €
043	Opérations d'ordre	2.010.00 €

b) Recettes

042	Opérations d'ordre	19.010.00 €
043	Transfert de charges financières	2.010.00 €
070	Produits	114.929.00 €

Section d'investissement : 268.836.20 €

a) Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté	144.826.20 €
040	Terrains aménagés	19.010.00 €
1641	Remboursement emprunt	105.000.00 €

b) Recettes

1641	Emprunts	114.150.13 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	114.929.00 €
1068	Excédent fonctionnement	39.757.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour à l'unanimité (14 voix) le budget primitif 2018 du lotissement Le Grand Pré.

c - Budget 2018 commune – décision modificative n° 1

Monsieur GUINHUT Yves donne lecture du projet de délibération :

Il convient de modifier le budget primitif de la commune comme suit :

Résultat eau potable :

Recette fonctionnement :	
- article 002 :	114.924.76 €
Dépense fonctionnement :	
- article 678 :	114.924.76 €
Versement à la Communauté de Communes de Château gontier	
Dépense d'investissement :	
- article 001 :	115.231.30 €
Recette d'investissement :	
- article 1068 :	115.231.30 €
Versement de la Communauté de Communes de Château gontier	

Résultat assainissement

Recette fonctionnement :	
- article 002 :	76.273.32 €
Dépense fonctionnement :	
- article 678 :	76.273.32 €
Versement à la Communauté de Communes de Château gontier	

Recette d'investissement :	
- article 001 :	195.597.18 €
Dépense d'investissement :	
- article 1068 :	195.597.18 €
Versement à la Communauté de Communes de Château gontier	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix)

- **Accepte** de modifier le budget primitif de la commune comme précisé ci-dessus.

d - Budget 2018 commune – décision modificative n° 2

Monsieur GUINHUT Yves donne lecture du projet de délibération :

Il convient de modifier le budget primitif de la commune comme suit :

Sivu Anim'jeunesse :

Dépense fonctionnement :	
- article 002 :	7.143.39 €
Recette fonctionnement :	
- article 7488 (participation CAF) :	4.000.00 €
- article 74748 (participation communes) :	3.143.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix)

- **Accepte** de modifier le budget primitif de la commune comme précisé ci-dessus.

2 - Vote des Tarifs des Séjours 2018

Madame FOUILLEUX Caroline prend la parole afin de présenter les différents tarifs des séjours 2018,

Séjour « Bivouac la Rincerie » à la Selle Craonnaise

Séjour enfants 7 à 10 ans du 23 au 27 juillet (15 places)

- Quotient familial < 850 € :	145.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € :	149.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune :	167.00 € par enfant

Séjour « Moment bien être et sportif »

Séjour jeunes 11-15 ans du 12 au 13 juillet 2018

- Quotient familial < 850 € :	42.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € :	45.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune :	48.00 € par enfant

« Séjour Mer »

Séjour jeunes 11-15 ans du 19 au 20 juillet 2018

- Quotient familial < 850 € : 80.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € : 83.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune : 86.00 € par enfant

« Journée Futuroscope »

Jeunes 11-15 ans le 24 juillet 2018

- Quotient familial < 850 € : 70.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € : 73.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune : 76.00 € par enfant

Stage photos

Séjour jeunes 11-15 ans du 26 au 27 juillet 2018

- Quotient familial < 850 € : 42.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € : 45.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune : 48.00 € par enfant

Séjour « Escapade Verticale »

Séjour jeunes 11-15 ans du 2 au 3 août 2018

- Quotient familial < 850 € : 80.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € : 83.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune : 86.00 € par enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix),

- **Décide** de fixer les tarifs 2018 pour les séjours des Cama'zous, comme ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES**Approbation du plan d'aménagement de bourg**

Une réunion publique sera organisée le jeudi 17 mai à 20h à la salle Léo Lelée afin de présenter une esquisse du plan d'aménagement du bourg de Chemazé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20